

**PROCES VERBAL SUCCINCT
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2010**

Affiché le 1 juillet 2010

INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal prend acte de l'installation de Madame Françoise PYBOT en tant que Conseillère Municipale.

APPROBATION DU PROCES VERBAL N° 12 DU 17 FEVRIER 2010

Approbation reportée

APPROBATION DU PROCES VERBAL N°13 DU 24 MARS 2010

Par 30 voix Pour et 1 Contre, le Conseil Municipal approuve le procès verbal N° 13 du 24 mars 2010.

APPROBATION DU PROCES VERBAL N° 14 DU 7 AVRIL 2010

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal approuve le procès verbal N°14 du 7 avril 2010.

ELECTION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DEVANT SIEGER AU SEIN DE LA COMMISSION CULTURE –PATRIMOINE ET TOURISME

Par 27 voix Pour et 5 Abstentions, le Conseil Municipal décide d'élire Françoise PYBOT au sein de cette commission.

ELECTION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DEVANT SIEGER AU SEIN DE LA COMMISSION DEVELOPPEMENT DURABLE - TRAVAUX – QUALITE DE VIE – EQUIPEMENTS PUBLICS

Par 27 voix Pour et 5 Abstentions, le Conseil Municipal décide d'élire Françoise PYBOT au sein de cette commission.

ELECTION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DEVANT SIEGER AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Par 27 voix Pour et 5 Abstentions, le Conseil Municipal décide d'élire Françoise PYBOT au sein de cette commission.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL EXERCICE 2009

Par 28 voix Pour et 5 Abstentions, le Conseil Municipal approuve le compte de gestion Ville, Assainissement et Eau Potable du Receveur Municipal de l'exercice 2009.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2009 : BUDGET PRINCIPAL

Par 28 Voix Pour, 4 Contre et 1 Abstention, le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2009 du budget principal, exercice 2009.

AFFECTATION DES RESULTATS ANNEE 2009 : BUDGET PRINCIPAL

Par 28 voix Pour et 5 Abstentions, le Conseil Municipal affecte le résultat de fonctionnement d'un montant de 4 211 261,88 € pour un montant de 1560 124,58 € à la section d'investissement (ligne budgétaire 1068) et pour un montant de 2 651 137,30 € à la section de fonctionnement (ligne budgétaire 002).

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2010 : BUDGET PRINCIPAL

Par 28 voix Pour et 4 Contre, le Conseil Municipal approuve le budget supplémentaire 2010.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2009 : BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Par 28 voix Pour et 4 Contre, le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2009 du budget annexe assainissement.

AFFECTATION DES RESULTATS ANNEE 2009 : BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Par 28 voix Pour et 4 Contre, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement d'un montant de 282 315,55 € à la section de fonctionnement (ligne budgétaire 002) sur le budget annexe assainissement

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2010 : BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Par 28 voix Pour et 4 Contre, le Conseil Municipal approuve le budget supplémentaire 2010 du budget annexe assainissement.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2009 : BUDGET ANNEXE EAU POTABLE

Par 28 voix Pour et 4 Contre, le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2009 du budget annexe eau potable.

AFFECTATION DES RESULTATS ANNEE 2009 : BUDGET ANNEXE EAU POTABLE

Par 28 voix Pour et 4 Contre, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement d'un montant de 207 203,66 € à la section d'investissement (ligne budgétaire 1068) pour un montant de 123 195,15 € et à la section de fonctionnement (ligne budgétaire 002) pour un montant de 84 008, 51 € sur le budgetannexe eau potable.

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2010 : BUDGET ANNEXE EAU POTABLE

Par 28 voix Pour et 4 Contre, le Conseil Municipal approuve le budget supplémentaire 2010 du budget annexe eau potable.

BILAN DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS IMMOBILIERES : ANNEE 2009

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal prend acte du bilan présenté.

FONDS DE SOLIDARITE DES COMMUNES DE LA REGION ILE DE FRANCE 2009 : RAPPORT D'UTILISATION

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal approuve l'utilisation des fonds de solidarité des communes de la région Ile de France 2009.

DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE ET DE COHESION SOCIALE : RAPPORT SUR LES ACTIONS DE DEVELOPPEMENT SOCIAL ET URBAIN ENTREPRISES EN 2009 ET LES MOYENS QUI Y SONT AFFECTES

Par 28 voix Pour et 4 Abstentions, le Conseil Municipal approuve le rapport sur les actions de développement social et urbain entreprises en 2009 au titre de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale et autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents.

EXPLOITATION DES SYSTEMES D'ASSAINISSEMENT : SOLLICITATION DE LA PRIME AQUEX

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de mandater le SIARE pour présenter le dossier AQUEX et sollicite l'obtention de l'aide AQUEX au titre de l'année 2010, dont la part communale sera reversée selon les modalités déterminées dans la convention signée avec le SIARE.

CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIERE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ETAMPOIS SUD ESSONNE AU BENEFICE DE LA VILLE D'ETAMPES

Par 28 voix Pour, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention de contribution financière de la Communauté de Communes de l'Etampois Sud Essonne au bénéfice de la Ville d'Etampes.

RENOUVELLEMENT DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE PAR AFFERMAGE: APPROBATION DU CANDIDAT RETENU, AUTORISATIONS DE SIGNATURE DU CONTRAT ET DE SES ANNEXES.

Par 28 voix Pour et 4 Contre, le Conseil Municipal choisit la délégation de service public par affermage comme mode de gestion du service public de distribution d'eau potable, approuve le choix de la SOCIETE DES EAUX DE L'ESSONNE comme délégataire du service public de distribution d'eau potable à compter du 25 juillet 2010, approuve le projet de contrat de délégation du service public de distribution d'eau potable et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de délégation de service public de distribution d'eau potable avec la SOCIETE DES EAUX DE L'ESSONNE et tous les documents y afférents.

TRANSPORTS SCOLAIRES CIRCUITS SPECIAUX : AVENANTS N°1 – LOT N°5

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal, après avis des membres de la Commission d'Appel d'offres et des Commissions préalables autorise Monsieur le Maire à conclure un avenant n° 1 avec la société ORMONT, au lot n°5, pour la prolongation de la ligne n°5.

TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU CENTRE VILLE – QUARTIER DES EGLISES : AVENANT N°3 – LOT N°1

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal autorise la signature d'un avenant n°3 pour un montant de 23 272, 70€/HT ramenant le montant du marché, lot n°1 de 2 025 673,84 €/HT à 1 937 673,84 €/HT, soit une augmentation de 23 272, 70 €/HT représentant 1,21% par rapport au marché initial d'un montant de 1 914 401,14 €/HT.

TRANSPORTS SCOLAIRES ET PARASCOLAIRES : AVENANT N°1, LOT N°2 CANTINE

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal, après avis des membres de la Commission d'Appel d'offres et des Commissions préalables autorise Monsieur le Maire à conclure un avenant n° 1 avec la société ORMONT, au lot n°2, dans le cadre du transport des élèves le midi.

TRAVAUX CONSTRUCTION D'UN GROUPE SCOLAIRE ET D'UNE STRUCTURE MULTI-ACCUEIL- ZAC DE GUINETTE : SIGNATURE DU MARCHE TRAVAUX

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer les marchés relatifs aux travaux de construction d'un groupe scolaire comportant 4 classes maternelles et 6 classes élémentaires et leurs annexes, et d'une structure multi accueils pouvant accueillir 50 enfants, sur le site de la Zac de Guinette à Etampes avec la ou les sociétés qui seront retenues à l'issue de la procédure d'Appel d'Offres en procédure européenne, lancée en application des articles 10,33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics, en vue de la finalisation d'un marché à lots et à signer tous les documents s'y rapportant ou

toute autre procédure issue de l'article 35 du Code des Marchés Publics, qui serait lancée dans le cas où l'ensemble des lots ne serait pas pourvu.

SOLLICITATION DU CONSEIL REGIONAL CONCERNANT LA REPONSE A L'APPEL A PROJETS AU TITRE DU BUREAU INFORMATION JEUNESSE

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal approuve l'ensemble des actions qui la compose, autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès des différents partenaires, certifie la prise en charge, par la commune, du solde des opérations en cas de défaillance des éventuels co-financeurs et autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents.

CREATION ET EXTENSION DE CENTRES D'ACCUEIL PERISCOLAIRE PRIMAIRES ET MATERNELS

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal approuve la création de centres d'accueil périscolaire maternels et primaires dans les locaux de l'école Jean de la Fontaine et de l'école Marie Curie et l'extension des centres d'accueil périscolaire de l'école Eric Tabarly et de l'école Hélène Boucher et autorise Monsieur le Maire à solliciter toute subvention et à signer tout acte afférent.

SUBVENTION COMPLEMENTAIRE AU BENEFICE « D'ETAMPES NATATION »

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention complémentaire de 2 241 € à l'association « EtampesNatation ».

SUBVENTIONS COMPLEMENTAIRES AU TITRE DE L'ANNEE 2010

Par 28 voix Pour et 4 Abstentions, le Conseil Municipal attribue les subventions de la façon suivante :

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS
Association « Les Amis d'OSE »	1 500€
Comité de Jumelage d'Etampes « Voyage pour fêter les 10 ans de jumelages avec la Ville de Borna »	1 000€
Association « Les Lièvres de la Fontaine »	500€
GATP « Fête de Saint Martin »	800€
Etampes danses Loisirs et Sportives	400€
TOTAL	4 200€

TRANSPORT A LA DEMANDE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'ESSONNE : AUTORISATION POUR L'ORGANISATION DE DESSERTES SUR LE TERRITOIRE D'ETAMPES

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal autorise le service de transport à la demande de la Communauté de Communes du Val de l'Essonne à s'arrêter sur le territoire communal aux arrêts suivants :

- Pôle Emploi – Arrêt « Clinique » situé rue de sac las
- Hôpital – Arrêt « Hôpital » situé avenue Charles de Gaulle
- Sous-préfecture – Arrêt « rue Van Loo » situé avenue de Paris
- Centre Hospitalier Spécialisé Barthélemy Durand – Arrêt « Barthélemy Durand » situé Voie Barthélemy Durand
- Marché de la Place Saint-Gilles – Arrêt « religieuses » situé rue Saint-Jacques

- **Marché du Centre-ville – Arrêt « Conservatoire » situé rue Louis Moreau**

pour permettre aux habitants du Val d'Essonne de bénéficier des services de ces équipements et autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents.

TRANSPORT EN COMMUN : DEMANDE DE MISE EN PLACE PAR LE STIF D'UNE DESSERTE DES HAUTS-VALLONS ET DU POLE COMMERCIAL « LES PORTES D'ETAMPES »

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal approuve le projet de mise en place d'une ligne de bus permettant notamment la desserte du pôle commercial « Les Portes d'Etampes », autorise Monsieur le Maire à solliciter le STIF en vu d'obtenir la mise en place de cette ligne et à discuter avec le STIF et les autres autorités concernées des modalités de desserte, d'arrêt et d'exploitation et à signer tous les actes afférents.

AUTORISATION DE TRAVAUX - STADE DU PONT DE PIERRE - RUE DE GEROFOSSE

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à déposer les autorisations relatives à ces travaux et à signer tous les documents s'y rapportant.

AUTORISATION DE TRAVAUX - TERRAIN CHEDEVILLE- PLACE DU PORT

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à déposer les autorisations relatives à ces travaux et à signer tous les documents s'y rapportant.

AUTORISATION DE TRAVAUX- PLACE SUZANNE RIVET. INSTALLATION D'UN DAB ET SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal autorise la Société Générale à déposer une demande d'autorisation d'urbanisme et autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation du Domaine Public et tous les documents s'y rapportant.

AUTORISATION DE TRAVAUX- AMENAGEMENT DU TERRAIN SITUE RUE DAMOISE - PARCELLE CADASTREE SECTION AN 151

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à déposer les autorisations relatives à ces travaux et à signer tous les documents s'y rapportant.

CESSION D'UNE BANDE TERRAIN CADASTREE SECTION YB, EN BORDURE DE LA ROUTE DE L'HUMERY

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal approuve la cession d'une bande de terrain cadastré section YB d'une surface d'environ 2200 M² au profit de Monsieur POYAU pour le prix de 1500 euros (mille cinq cent euros), dit que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de l'acquéreur et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte authentique de cession.

ACQUISITION DU TERRAIN EN VUE DE LA CREATION D'UN GROUPE SCOLAIRE -ZAC DE GUINETTE-

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal approuve l'acquisition du terrain d'emprise du futur groupe scolaire pour une surface de 4 100 m² au prix de 205 000 € (deux cent cinq mille euros), selon l'avis des domaines, dit que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de l'aménageur, autorise Monsieur le Maire à signer l'acte authentique d'acquisition et tous les documents s'y rapportant, et charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

RD 207 – BILAN DE LA CONCERTATION, APPROBATION PROGRAMME ET PARTICIPATION AUX TRAVAUX

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal prend acte du bilan de concertation concernant cette opération d'aménagement, autorise le Président du Conseil Général, ou un vice-Président ayant reçu délégation à lancer l'enquête publique relative à la protection de l'environnement, ainsi que les enquêtes administratives et réglementaires nécessaires à la mise en œuvre de l'opération et à une future déclaration d'intérêt général de ce projet et autorise le Président du Conseil Général, ou un Vice-président ayant reçu délégation à solliciter une subvention au taux le plus élevé auprès des collectivités, organismes et partenaires compétents, fixe l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération à 4 250 000 € TTC (valeur en janvier 2010), approuve le principe d'établissement d'une convention de gestion et de participation financière entre la ville d'Etampes et le Conseil Général, à hauteur de 24 475 € HT pour la ville, dit que les dépenses correspondantes réalisées sur plusieurs exercices budgétaires seront prélevées sur les chapitres 20 et 23, articles 2031 et 23151, fonction 621, sous réserve du vote des crédits correspondants aux budgets successifs, et charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération et de signer tous les actes y afférents.

REACTUALISATION DU TARIF DE LA PARTICIPATION POUR NON REALISATION DE PLACES DE STATIONNEMENT

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de fixer le montant de la participation pour non réalisation d'aires de stationnement à 16 209,50 euros par place de stationnement manquante, dit que la participation est due par le bénéficiaire de l'autorisation de construire, dit que conformément à l'article L. 332-7-1 du Code de l'urbanisme, le montant de la participation est obtenu en multipliant la valeur forfaitaire déterminée ci-dessus par le nombre de places de stationnement non réalisées et que la participation est liquidée au taux en vigueur à la date de la délivrance du permis de construire et sera réévaluée à l'occasion de la délivrance d'un permis modificatif et dit que conformément à l'article R 332-22 du Code de l'urbanisme, la participation sera restituée au redevable sur sa demande dans les cas suivants :

- a) en cas de péremption du permis de construire ;
- b) en cas de retrait ou d'annulation du permis de construire ;
- c) si les constructions sont démolies en vertu d'une décision de justice pour violation d'une servitude de droit privé ;
- d) si, dans le délai de 5 ans à compter du paiement, la commune n'a pas affecté le montant de la participation à la réalisation d'un parc public de stationnement.

ACQUISITION EN VEFA ET AMENAGEMENT D'UN EQUIPEMENT PERISCOLAIRE MULTISERVICES DANS LE CADRE DE LA CONVENTION PARTENARIALE DE RENOVATION URBAINE DU QUARTIER SAINT-MICHEL-SOLLICITATION DE SUBVENTIONS-

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal approuve la réalisation de ce projet, décide de solliciter dans le cadre de la convention signée avec l'ANRU, la Région et le Département, pour obtenir aux taux le plus élevé possible les subventions susceptibles d'être attribuées, décide de solliciter auprès de la CAF les subventions aux taux les plus élevés possibles et autorise Monsieur le Maire à signer les actes afférents.

AMENAGEMENT DE LA FUTURE MAISON DE QUARTIER DE LA CROIX DE VERNAILLES

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal approuve la réalisation de ce projet , sollicite la Région, le Département et la CAF au titre des subventions allouables et autorise Monsieur le Maire à signer les actes afférents.

SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE SERVITUDE POUR L'INSTALLATION DE TOILES PEINTES SUR DES MURS PIGNONS

Par 29 voix Pour et 3 Abstentions, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à négocier et signer cette convention pour tous les propriétaires ou syndic de co-propriété concernés et tous les documents s'y rapportant.

REGIME INDEMNITAIRE

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal approuve la réactualisation du régime indemnitaire applicable aux agents communaux.

POINT D'INFORMATION : PLAN CANICULE 2010

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal prend acte de ce point d'information.

MOTION : MOBILISATION POUR REFUSER LA MODIFICATION DES COULOIRS AERIENS ET POUR AMELIORER LA SITUATION DES ESSONNIENS

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal approuve cette motion et demande à être associé aux travaux du comité régional de concertation et que le comité de concertation départemental associe l'ensemble des élus et des associations essonniens concernés.